



Rn PAT

Réseau national
des Projets Alimentaires Territoriaux



***Les PAT, 5 ans après
25 juin 2019***

Programme

Ouverture

I. Points de repère

II. Le PAT et l'alimentation durable

III. Le point de vue de la DGAL

Clôture

Vous êtes 90 (+13)

Etat/
Collectivités

42 (31)

Monde
économique

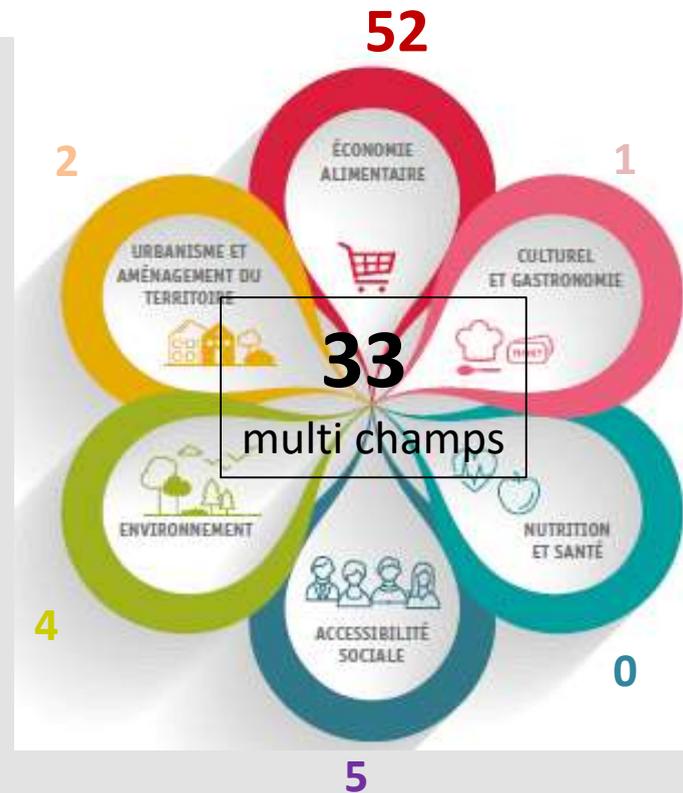
32 (26)

Recherche
Enseignement

15 (10)

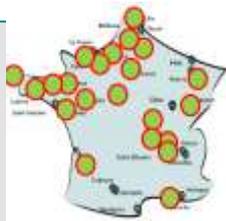
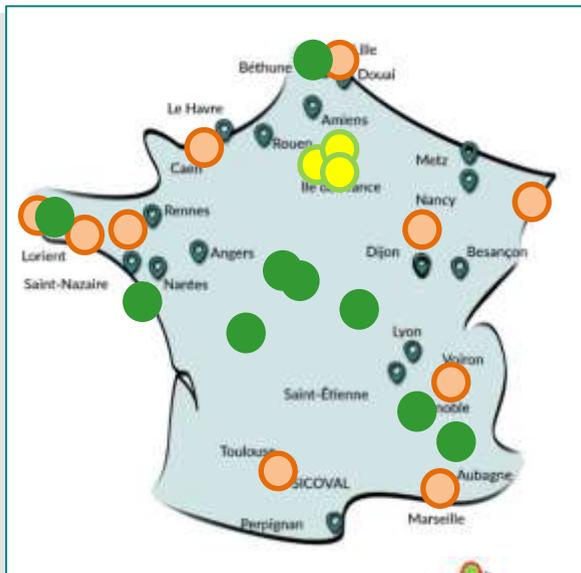
Société Civile

9 (4)



Vous êtes d'ici

Une assemblée plus rurale et régionale



1. France : 35
2. Ile-de-France : 12
3. AURA : 9
4. Bretagne, Pays de la Loire et PACA : 6
5. Occitanie et PACA : 5
6. Hauts-de-France, Normandie et Nouvelle Aquitaine : 4
7. Centre et Grand Est : 3
8. Bourgogne Franche-Comté : 1

Retour sur la Conférence annuelle

L'année 1 de la saison 2

I – Points de repère





I.1 - Petit rappel

Les enjeux de cette prise de recul

RnPAT ne veut pas être qu'un simple réseau technique

- ✓ Une obligation déontologique pour une communauté volontairement hétérogène
 - ✓ Une juste posture vis-à-vis du dispositif
 - ✓ Un parti pris annoncé dès la saison 1 :
 - *Le partenariat avec la recherche*
 - *Le réseau des territoires témoins*
 - *La collecte de données et les premières analyses*
- *Un méta réseau à dimension également politique*



Le Projet Alimentaire Territorial

Une opportunité saisie par les territoires, un accélérateur de politiques alimentaires

« *Les actions répondant aux objectifs du programme national pour l'alimentation et aux objectifs des plans régionaux de l'agriculture durable (...) peuvent prendre la forme de **projets alimentaires territoriaux**. Ces derniers visent à **rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs et à développer l'agriculture sur les territoires et la qualité de l'alimentation.** »*

(Définition : Code rural et de la pêche maritime, Livre préliminaire, Art. L1-III et Art. 111-2-2)

**Loi LAAF du 13 octobre 2014 + Instruction du Gouvernement
DGAL/SDPAL/2017-294 du 30 mars 2017**

Le cadre de référence commun

Ordre de méthode

 Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation	
Direction générale de l'alimentation Service de l'alimentation Sous-direction de la politique de l'alimentation Bureau du pilotage de la politique de l'alimentation 251 rue de Vaugrassat 75 732 PARIS CEDEX 15 0149554855	Instruction du Gouvernement DGAL/SDPAL/2017-294 30/03/2017
N° NOR AGRG1700979C	
Date de mise en application : Immédiate Diffusion : Tous publics	
Cette instruction n'abroge aucune instruction. Cette instruction ne modifie aucune instruction. Nombre d'annexes : 0	
Objet : Dispositif de reconnaissance des projets alimentaires territoriaux (PAT) par le ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt.	
Destinataires d'exécution	
Profes de régions Préfets de départements pour information	
Résumé : Cette circulaire a pour objet de définir le dispositif de reconnaissance des projets alimentaires territoriaux (PAT) par le ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt, institué par les articles 1-III et 39 de la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt.	
Textes de référence : Articles L. 1-III et L.111-2-2 du code rural et de la pêche maritime Instruction technique DGAL/SDPAL/2016-153 du 23/02/2016 : Mise en œuvre par les DRAAF/DAAF de la politique publique de l'alimentation sur la période 2016-2017.	

L'instruction précise la définition par 12 critères :

- 6 de ces 12 critères précisent les objectifs et le champ d'intervention du PAT,
- 3 critères précisent le contenu du PAT
- 3 critères précisent le processus d'élaboration

Une reconnaissance du PAT
par le Ministère de l'Agriculture
et de l'Alimentation : 21 actuellement



Le PAT : de quoi parle-t' on ?

Une confusion originelle, un mot valise

- Les pré-PAT étendards de la préfiguration
- Des PAT reconnus officiellement mais hétérogènes
- Les PAT bénéficiant des crédits du PNA : national, régional avec AAP ou non
- Les PAT revendiqués : émergents, en cours d'élaboration ou mis en œuvre

*Mais toutes les dynamiques alimentaires territoriales
ne se réclament pas du dispositif PAT,
et toutes les initiatives alimentaires et tous les PAT ne ...*

RnPAT s'engage en Saison 2

L'Observatoire national des PAT



Rn PAT
Réseau national
des Projets Alimentaires Territoriaux

➤ 3 grands types d'objectifs

1. Identifier et porter à connaissance
2. Observer, analyser et caractériser
3. Evaluer

➤ 4 composantes de l'Observatoire national

1. Une banque des PAT
2. Un espace de méthodologies et d'analyses
3. Un espace consacré à l'évaluation
4. Un espace ressources

➤ 3 niveaux de collecte pour 3 types d'analyse

1. Niveau 1 par questionnaire – Porté à connaissance (Banque des PAT) et analyse comparative simple – Tous les PAT
2. Niveau 2 par entretien – Analyses génériques approfondies type territoires témoin – PAT du RnPAT/TeV
3. Niveau 3 par entretien – Analyses thématiques approfondies type recherche-action et évaluation - Echantillon



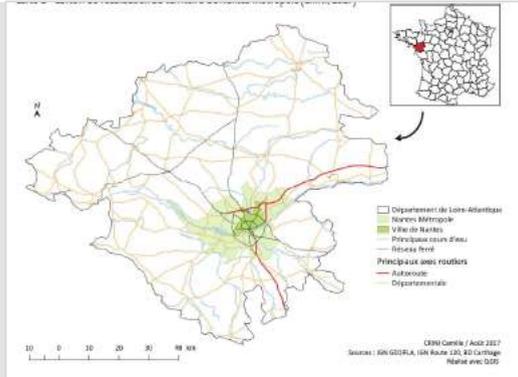
I.2 - La dynamique PAT

Le bon accueil du dispositif

135 selon le réseau des chambres d'agriculture, en fait plus



Le PAT, à quelles échelles, avec quels porteurs ?



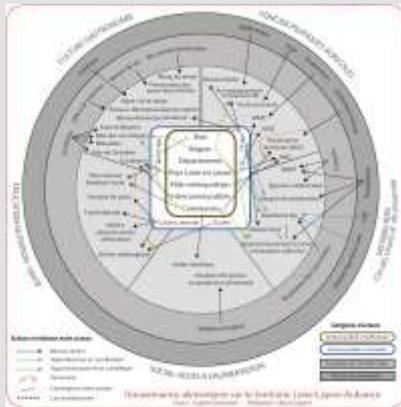
➤ D'abord et surtout à l'échelle des territoires de projet (bassins de vie)

- EPCI en majorité
- PNR
- PTCE

➤ Mais aussi

- La commune
- L'interterritorial (pôle métropolitain ...)
- Le département

Quelques associations porteuses



Deux grandes familles



- La famille des PAT agri-alimentaires
 - PAT agri-alimentaire ponctuel
 - PAT agri-alimentaire structurant
- La famille des PAT systémiques (ou transversaux)

Six champs/enjeux et 5 fonctions (*production, transformation, distribution, consommation, recyclage*)

T 1.1 - Le PAT agri-alimentaire ponctuel



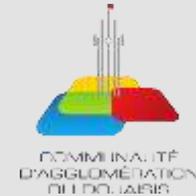
- Approvisionnement restauration scolaire en produits bio/local
- Marchés publics
- Régie cuisine centrale ou marché concédé

T 1.2 - Le PAT agri-alimentaire structurant



« Très vite nous avons pensé la restauration collective. Nous avons souhaité entrer par ce champ en abordant de façon conjointe toutes les autres questions : foncier, installation, transformation, circuits courts, etc. »
D. Bertholy

T 2 - Le PAT systémique (ou transversal)



- Enjeu 1 – L'alimentation facteur de la santé préservée et améliorée des habitants**
- Enjeu 2 – L'alimentation et le cadre de vie source de santé et de bien-être**
- Enjeu 3 – L'accès pour tous à une alimentation de qualité, au juste prix**

Approfondir la connaissance

Saison 2, année 1

- ✓ Mutualisation RnPAT et Gouvalim II
- ✓ Trois stages : gouvernance (Héloïlée P.), inter-territorialité (Christine C.), coopération internationale (Soizic O.)
- ✓ Les interventions et visites
- ✓ Le Conseil Technique et Scientifique
- ✓ Le recensement et le début de la collecte
- ✓ Les échanges avec plusieurs projets de recherche, RMT ...

Les tendances

Constat depuis l'année dernière

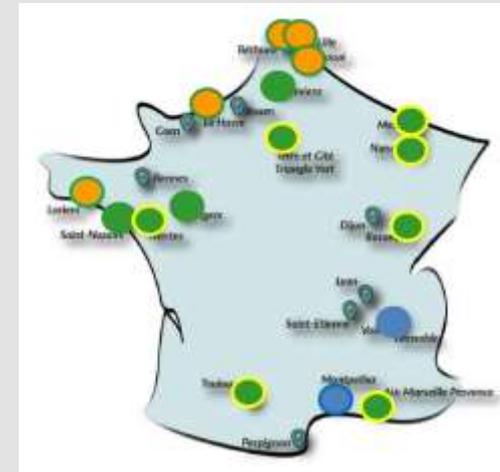
- La poursuite de la diffusion particulièrement en « rural »
- Un « obligé » politique bien vécu
- Les thèmes qui montent : mangeur versus producteur
- L'inter-territorialité
- La difficile articulation entre niveaux géopolitiques
- Une politique insuffisamment financée
- Des regards critiques



Les interrogations

Quelques récurrences

- Fil de l'eau ou transition ?
- Système dual ou hybridation ?
« Bobos » versus acteurs économiques
- Institutionnel versus primat de la société civile,
gouvernement/gouvernance
- Démocratie, justice alimentaire et implication des habitants
- National versus territorial, force du débat national et sentier de dépendance local



Questions pour un PAT

SEQUENCE 1 -

A quelles conditions un PAT contribue-t' il à développer l'économie territoriale ?

SEQUENCE 2 –

Quel apport du PAT à la protection de l'environnement ?

SEQUENCE 3 - Comment un PAT participe-t' il à réduire les inégalités ?

II – Le PAT et l'alimentation durable





SEQUENCE 1 - A quelles conditions un PAT contribue-t' il à développer l'économie territoriale ?

Une question récurrente mais assez peu abordée

- Entre utopie et gestion
- Prix et externalités négatives
- Chaîne de valeur et partage
- Alternatif, fil de l'eau ou hybridation
- PAT et TIGA, remake Agriculture versus Développement économique ?

➤ Le parti pris de l'économie territoriale :
avantages différenciatifs versus avantages comparatifs

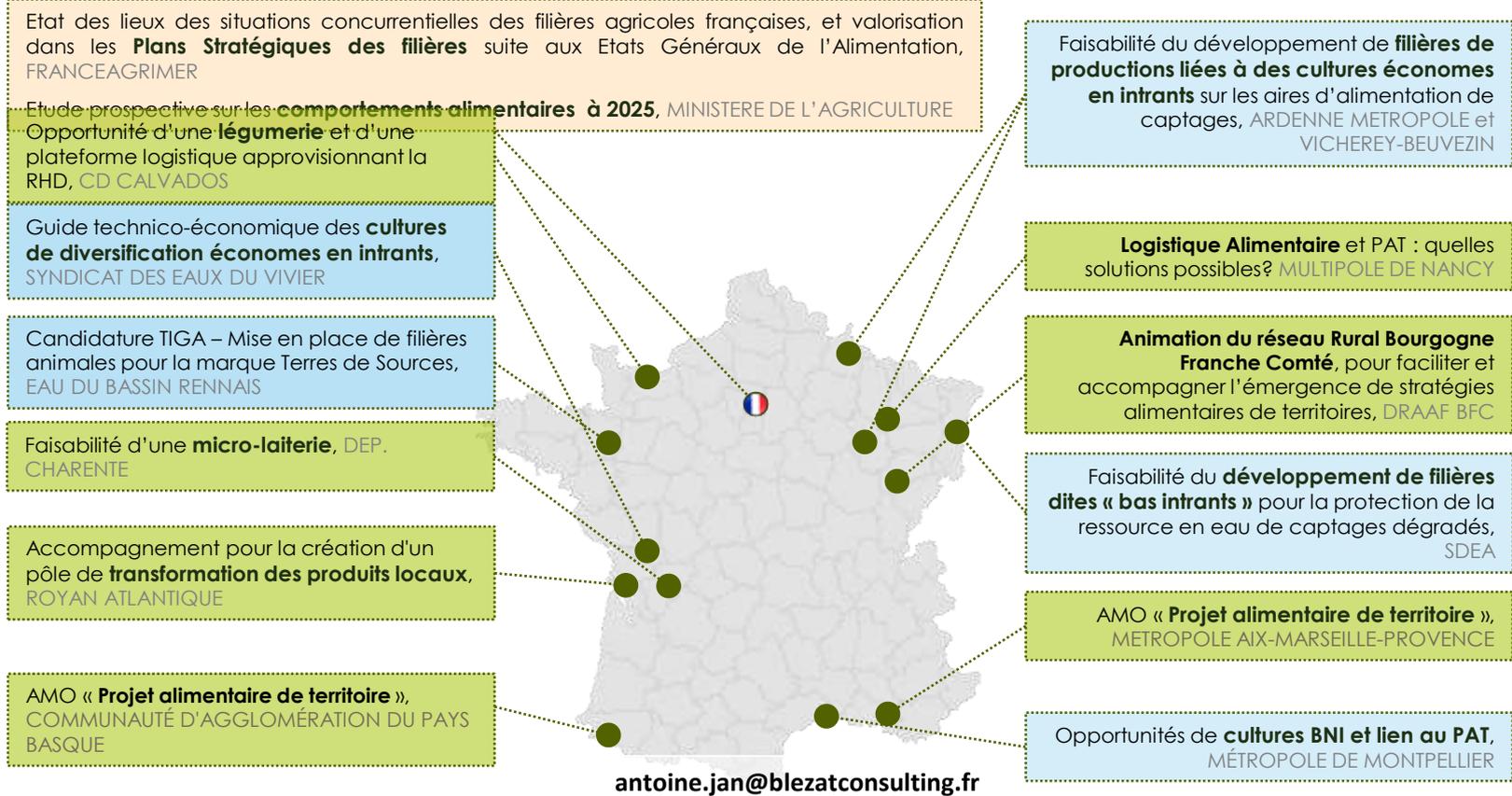
Les intervenants



Gilles
MARECHAL



Antoine
JAN



Ateliers Séquence 1



- Quels sont les domaines d'action importants insuffisamment pris en compte en matière d'économie territoriale dans les PAT ? Les classer par ordre de priorité.
- Quelles actions prioritaires par domaine d'action à mettre en œuvre (citer 3 actions maximum) ? Avec qui ?



SEQUENCE 2 – Quel apport du PAT à la protection de l'environnement ?

Constat et enjeux

- Un multitude d'objectifs liés aux politiques alimentaires territoriales : approvisionnement, développement économique, santé, accès à l'alimentation mais aussi **des enjeux liés à la protection de l'environnement et au changement climatique.**



→ Les questions alimentaires représentent une porte d'entrée pour tendre vers **la transition environnementale / écologique. Cependant, les politiques alimentaires** visent encore rarement à l'atténuation du changement climatique.

- Enjeux associant alimentation et protection de l'environnement
 - La consommation alimentaire mondiale représente 1/3 des GES
 - La modification des comportements alimentaires représente un potentiel d'atténuation du changement climatique

Tendances

- 1^{ère} étude menée dans le cadre du RnPAT (2017) : l'environnement **un champ saisi par la majorité des porteurs de projets ... mais avec un « périmètre d'actions » restreint** → Gaspillage alimentaire et conversion AB
- Aujourd'hui, le **périmètre d'actions sur le volet environnemental s'étend** : les porteurs de projets intègrent de + en + les questions environnementales **tout au long de la chaîne alimentaire** (du producteur au consommateur) prenant en compte l'ensemble les dimensions de la protection de l'environnement
- Cela se traduit notamment **par l'articulation des PAT avec les autres dispositifs/outils territoriaux** : Agenda 21, Plan Climat Air Energie Territoriaux (PCAET), Trame verte et bleue, Dispositifs zone



Les intervenants



Henri ROUILLE
D'ORFEUIL



France
DRUGMANT

Ateliers Séquence 2



- Quels sont les domaines d'action importants insuffisamment pris en compte en matière d'environnement dans les PAT ?
Les classer par ordre de priorité.
- Quelles actions prioritaires par domaine d'action à mettre en œuvre (citer 3 actions maximum) ? Avec qui ?



**SEQUENCE 3 -
Comment un PAT
participe-t' il
à réduire les inégalités
?**

Constat et enjeux

- Un thème bien identifié : l'aide alimentaire en France aux plus démunis
- Mais des inégalités alimentaires plus larges qui couplent inégalités de revenus, inégalités d'accès à l'alimentation et inégalités de santé
- Les spécificités de la pauvreté en milieu rural
- Une thématique qui fait son chemin dans l'action publique territoriale des agglomérations et métropoles
- Le social, une compétence des conseils départementaux
- Les droits de l'homme : droit à l'alimentation, justice alimentaire, démocratie alimentaire

Les intervenants



Bruno
LE MEN



Dominique
PATUREL

Ateliers Séquence 3



- Quels sont les domaines d'action importants insuffisamment pris en compte en matière de luttres contre les inégalités alimentaires dans les PAT ? Les classer par ordre de priorité.
- Quelles actions prioritaires par domaine d'action à mettre en œuvre (citer 3 actions maximum) ? Avec qui ?



III – Le point de vue du Ministère de
l'Agriculture et de l'Alimentation (DGAL)
par Carole Foulon, cheffe du BPPAL

